

OUTILS DE CONCERTATION POUR LES INDIVIDUS ET LES ORGANISATIONS

Outil 2 : Choisir les lieux de concertation



Des questions qui se posent

Le centre communautaire Une Place pour chacun est un organisme reconnu pour son implication dans le milieu. Sa directrice, Lucie, est une femme dynamique et engagée, qui comprend rapidement les situations et qui est toujours prête à donner un coup de main. Les partenaires du milieu aiment travailler avec elle. L'organisme a une mission large. Plusieurs tables de concertation peuvent donc le concerner. Par conséquent, les invitations à participer sont nombreuses. Souvent, les responsables des tables de concertation souhaitent également que Lucie s'implique dans différents comités de travail. La plupart du temps, les invitations sont intéressantes et la participation aux différentes tables de concertation pourrait contribuer à la réalisation de la mission du centre communautaire. Mais les ressources manquent et il n'est pas possible d'être partout. Lucie trouve de plus en plus difficile de faire des choix. Il y a tellement de besoins dans la communauté! Elle a peur de passer à côté d'opportunités intéressantes si elle ne participe pas. De plus, elle craint que son absence à certaines tables de concertation ne soit jugée de façon négative par d'autres organismes du milieu.

À qui s'adresse cet outil?

Aux personnes appelées à prendre des décisions relatives à la participation de l'organisation à la concertation :

- Les membres du conseil d'administration.
- Les gestionnaires.

Thèmes abordés dans cet outil

- Le choix des lieux de concertation
- Le choix d'un lieu de concertation en particulier

L'importance de choisir les lieux de concertation

Les organisations sont de plus en plus sollicitées à participer à des pratiques de concertation.

- Cette sollicitation peut augmenter en raison des populations ou des thématiques de plus en plus précises qui font l'objet de concertation. Quand les thématiques sont très « pointues », cela peut être intéressant pour une organisation parce que le lien avec la mission apparaît plus direct et l'obtention de résultats semble plus immédiate. Par contre, plus les thématiques sont spécialisées, plus cela crée des occasions de participer.
- Les organisations doivent composer avec une certaine pression « à être là » engendrée par la popularité de la concertation.
- Il n'est pas possible, ni nécessaire d'être partout.
- Tout ce qui est intéressant n'est pas forcément pertinent pour l'organisation.
- Il faut faire des choix pour être en mesure de participer adéquatement. La participation et l'implication dans la concertation requièrent du temps et de l'énergie. Il vaut mieux être présent dans moins de lieux de concertation mais se donner les conditions pour participer adéquatement.
- Le contexte, les préoccupations et les priorités d'une organisation se modifient dans le temps. C'est pourquoi le choix des lieux de concertation doit être révisé de façon périodique, idéalement sur une base annuelle.

Le choix des lieux de concertation

- Le choix des lieux de concertation doit s'inscrire dans une perspective plus globale de l'ensemble des représentations de l'organisation. On s'assure ainsi que la participation est pertinente pour l'organisation et la communauté et qu'elle répond aux besoins et aux attentes. On s'assure également que l'organisation dispose des ressources nécessaires pour participer adéquatement.
- Il faut éviter les décisions prises « à la pièce ». Pour éviter cette situation, il faut d'abord se donner une vision globale de la concertation.
- Le choix des lieux de concertation implique également une réflexion sur les différents niveaux de territoire où notre organisation trouve pertinent de s'impliquer.

Pistes de réflexion

- Notre connaissance de l'ensemble des lieux de concertation du territoire.
- Les domaines d'activités prioritaires pour notre organisation. (Voir les fascicules 1 et 3 pour les domaines d'activités des lieux de concertation de la MRC Les Moulins.)
- Notre participation à la concertation locale, sous-régionale, nationale.
- Nos mécanismes pour choisir les lieux de concertation auxquels nous participons.

Des moyens pour soutenir la réflexion

- Pour faire des choix plus globaux sur la concertation, il faut d'abord que l'organisation ait une vision claire de sa participation. L'outil 1 du présent fascicule peut être utilisé pour y parvenir.
- Les décideurs de l'organisation (conseil d'administration, gestionnaires) doivent de façon périodique réviser leurs orientations relatives à la concertation, idéalement sur une base annuelle.

Comment choisir un lieu de concertation en particulier?

Il faut se donner des critères pour guider le choix des lieux de concertation.

Exemples de critères pour choisir de participer à un lieu de concertation

- Concordance entre les objectifs du lieu de concertation et ceux de notre organisation.
- Compétence de notre organisation par rapport aux objectifs du lieu de concertation.
- Attentes du lieu de concertation par rapport à notre organisation.
- Exigences du lieu de concertation envers ses membres. / Ressources et disponibilités de notre organisation pour répondre à ces exigences.
- Avantages et gains à participer à ce lieu de concertation. Ces avantages peuvent concerner l'organisation, la clientèle et la communauté.
- Désavantages pour notre organisation à ne pas participer à ce lieu de concertation.
- Temps requis pour participer.
- Niveau hiérarchique des participants.
- Horaire des rencontres.
- Répartition entre la réflexion et l'action dans les travaux du lieu de concertation.

Pistes de réflexion

- Nos critères pour choisir un lieu de concertation.
- Notre connaissance du lieu de concertation : mandat, objectifs, actions, mode de fonctionnement, exigences.
- Les liens entre notre organisation et le mandat et les objectifs du lieu de concertation.
- Les compétences de notre organisation par rapport à ce lieu de concertation.
- Les avantages pour notre organisation de participer à ce lieu de concertation.
- Les désavantages pour notre organisation de ne pas participer à ce lieu de concertation.
- Nos ressources pour participer à ce lieu de concertation.

Des moyens pour soutenir la réflexion

- Avoir un plan d'ensemble de la participation de l'organisation à la concertation : inclure la concertation dans la planification annuelle des activités de l'organisation.
- Convenir des ressources de l'organisation dédiées à la concertation (temps disponible par exemple).
- Réviser la participation à des lieux de concertation sur une base annuelle.
- Utiliser le fascicule 3 : « Recueil des lieux de concertation dans la MRC Les Moulins » pour mieux connaître la concertation sur le territoire.

En résumé

Outil 2 : Le choix des lieux de concertation

	Nos acquis	Ce que nous devons développer	Nos moyens pour y arriver
Avant de choisir les lieux de concertation			
Notre organisation a-t-elle une vue d'ensemble des lieux de concertation du territoire?			
Notre organisation a-t-elle une vue d'ensemble de ses différentes implications dans la concertation?			
Quelle instance de notre organisation choisit les lieux de concertation auxquels nous participons?			
Sur quels critères notre organisation s'appuie-t-elle pour choisir les lieux de concertation auxquels nous participons?			
Critères pour choisir un lieu de concertation spécifique			
Quel est le lien entre le travail de ce lieu de concertation et la mission, les activités et la clientèle de notre organisation?			
Quelle contribution notre organisation peut-elle apporter à ce lieu de concertation?			
Quelles sont les attentes de ce lieu de concertation par rapport à notre organisation?			
Quels sont les désavantages pour notre organisation à ne pas participer à ce lieu de concertation?			
Notre organisation a-t-elle les ressources et la disponibilité nécessaire pour participer adéquatement à ce lieu de concertation?			